

de leur valeur à cause de l'incertitude de l'exactitude des relevés. Il en résulte que la province qui donne les rapports les plus complets semblent avoir la plus forte proportion de crimes. Les rapports des délits sujets à poursuite de toutes les personnes sont supposés être complets, mais, à part la province d'Ontario et peut-être celle de Québec, il est certain que les offenses légères ne sont pas comprises.

Délits
sujets à
poursuite.

664. Les différents délits sujets à poursuite sont divisés en six classes, ainsi qu'il suit :—

- Classe I. Outrages contre la personne.
- Classe II. Délits avec violence contre la propriété.
- Classe III. Délits sans violence contre la propriété.
- Classe IV. Offenses malicieuses contre la propriété.
- Classe V. Faux et délits par rapport à la monnaie.
- Classe VI. Autres délits non compris dans les classes précédentes.

Et la liste suivante donne les principaux crimes et délits qui sont compris dans chaque classe :—

CLASSE I.—OUTRAGES CONTRE LA PERSONNE.

- Meurtre et tentative de meurtre.
- Homicide non prémédité.
- Usage d'armes avec intention, etc.
- Viol et autres offenses contre les femmes.
- Crime contre nature.
- Bigamie.
- Enlèvement.
- Voies de faits, graves et légères.
- Autres outrages contre la personne.

CLASSE II.—DÉLITS AVEC VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.

- Vol avec violence.
- Effraction, bris de maison et de magasin.
- Autres délits avec violence contre la propriété.

CLASSE III.—DÉLITS SANS VIOLENCE CONTRE LA PROPRIÉTÉ.

- Vol de chevaux, bétail et moutons.
- Larcin.
- Détournement.
- Recel.
- Fraude.